

# CONTRAT DE TERRITOIRE

Lavelanet -

Communauté de communes du Pays d'Olmes

## APPEL A PROJETS 2021



## PRÉAMBULE

La commune de Lavelanet et la communauté de communes du Pays d'Olmes se sont engagées dans une stratégie de renouveau ambitieuse. Cet enjeu de revitalisation s'est traduit depuis 2014 par un ensemble de dynamiques à l'œuvre autour de la requalification du centre bourg (rénovation de l'habitat, amélioration des fonctionnalités, mise en valeur du patrimoine urbain etc.), des friches industrielles, de la transition énergétique et du recyclage foncier, mobilisant largement les partenaires soucieux de l'avenir de ce territoire.

Le 15 mars 2017, la ville de Lavelanet, la communauté de communes du Pays d'Olmes, l'État et de nombreux partenaires ont signé pour 3 ans un contrat de territoire qui les engage mutuellement pour un ensemble d'actions concrètes en faveur des habitants. Grâce à un diagnostic partenarial, le contrat de territoire a fixé des orientations et des objectifs opérationnels déclinés sous forme de pistes d'actions dans le domaine social, urbain, environnemental et économique.

En 2021, un protocole d'engagements réciproques et renforcés a été signé pour prolonger sa validité jusqu'au 31 décembre 2022.

Un appel à projets qui tient compte des priorités identifiées dans le contrat de territoire a été co-élaboré par les partenaires, pour faire émerger et soutenir des initiatives, plus particulièrement associatives, qui permettent de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs du contrat de territoire.

## LES PRIORITES 2021 DE L'APPEL A PROJETS

Le contrat de territoire Lavelanet - Communauté de communes du pays d'Olmes est un contrat structuré en 3 piliers alliant les dimensions sociales, urbaines et économiques de la politique de la ville.

Le contrat de territoire et le protocole d'engagements réciproques et renforcés sont disponibles sur :

<https://mairie-lavelanet.fr/fr/rb/776362/les-projets-en-cours-1>

<http://www.paysdolmes.org/fr/actualite/8793/appele-projet-2021-contrat-territoire-lavelanet-communaute-communes-pays-olmes>

En cohérence avec les orientations du contrat de territoire, les projets déposés doivent s'inscrire dans les priorités définies ci-après, tout en répondant aux exigences transversales de **lutte contre les discriminations**, de **respect des valeurs de la République** et de recherche de **l'égalité entre les femmes et les hommes**.

## **PILIER COHÉSION SOCIALE**

### **Santé**

- actions de promotion et d'éducation à la santé en matière de nutrition, d'activité physique, de vie affective et sexuelle, de vaccination, de santé mentale et de lutte contre tous les types d'addictions ;
- actions favorisant l'accès aux soins des publics les plus fragilisés / lutte contre le non recours aux soins et aux droits.

### **Insertion sociale et solidarités**

- actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation du numérique et de mise en place d'ateliers dédiés pour faciliter l'accès aux droits et réduire la fracture numérique ;
- actions ciblant l'accès aux droits et l'accompagnement des victimes de discriminations, de violences ;
- actions de développement des actions d'apprentissage de la langue française / mise en place des ateliers socio-linguistiques ;
- actions de prévention, d'accompagnement et de sensibilisation aux violences sexistes et intra-familiales ;
- actions d'accompagnement des personnes en souffrance psychique ;
- actions de promotion pour l'éducation et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- actions d'éducation, de sensibilisation contre le racisme ou le sexisme ;
- actions contribuant à la lutte contre les situations d'isolement et la promotion du lien intergénérationnel et la mixité sociale.

### **Culture et patrimoine**

- projets visant l'émancipation par l'éducation et la culture ;
- actions de médiation culturelle, d'implication des habitants dans les résidences d'artistes ;
- projets de rencontres et événements autour des arts de la rue et de la citoyenneté ;
- projets valorisant la culture comme levier de prévention de la délinquance, de l'exclusion, de la discrimination.

## **Sport**

- actions de sensibilisation pour renforcer le lien social, le vivre ensemble et le respect mutuel dans le contexte de crise sanitaire ;
- actions pour l'accès aux activités multi-sports en faveur de publics éloignés de la pratique sportive, en particulier les publics jeunes, féminins et en situation de handicap ;
- actions pour encourager les pratiques sportives pour favoriser le lien social, une meilleure santé et un bien-être général.

## **Éducation, jeunes et familles**

- actions de soutien à la parentalité en développant des projets et actions co-construits avec les familles ;
- actions pour développer des projets favorisant la participation des jeunes, et notamment de ceux en situation de vulnérabilité et/ou éloignés de l'accès aux loisirs, à la culture et à la citoyenneté ;
- actions de prévention en direction des jeunes âgés de 16 à 30 ans : insertion socioprofessionnelle ; prévention et lutte contre les violences intrafamiliales et sexistes ; prévention des addictions ;
- actions conduites en lien avec le Point Accueil Ecoute Jeunes départemental (PAEJ) ;
- actions pour encourager l'ouverture sur le patrimoine naturel et paysager local et les activités montagne du territoire ;
- projets d'accompagnement vers la réussite éducative et contre le décrochage scolaire.

- ❖ Le programme Ville Vie Vacances (VVV) peut être mobilisé, pour les publics âgés de 11 à 18ans en complémentarité des fonds Politique de la Ville. L'interlocutrice pour le programme VVV est Mme Virginie Devolder du Service départemental de l'engagement, de la jeunesse et des sports ([virginie.devolder@ac-toulouse.fr](mailto:virginie.devolder@ac-toulouse.fr)).
- ❖ Le FIPD peut être mobilisé en complémentarité des fonds Politique de la Ville sur des actions de prévention de la délinquance et de la récidive à l'intention des jeunes le plus exposés à la délinquance, des actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes et des actions visant à améliorer la tranquillité publique. Se rapprocher de la Préfecture (cabinet de Mme la Préfète).

***Insertion professionnelle et développement économique***

- actions d'accompagnement à l'insertion professionnelle ;
- projets en faveur d'une économie sociale et solidaire ;
- actions visant l'aide à la création et au soutien de nouvelles activités, de nouveaux services à la population ;
- actions visant à promouvoir localement les dispositifs d'aide à l'emploi (emplois francs, parrainage des demandeurs d'emploi) ;
- actions encourageant les partenariats économiques locaux (*joint venture*, circuits courts, rapprochement école/entreprise, mécénat) ;

❖ La Région peut être sollicitée en complémentarité des fonds Politique de la Ville. L'interlocuteur pour la Région est Mehdi Drici : [Mehdi.DRICI@laregion.fr](mailto:Mehdi.DRICI@laregion.fr)

***Cadre de vie***

- actions de promotion et de sensibilisation au respect de l'environnement et au développement durable ;
- initiatives d'habitants visant à améliorer l'entretien et la gestion des espaces collectifs et publics ;
- actions de soutien aux démarches de participation citoyenne.

***Espace urbain***

- projets de sentiers d'interprétation multi-thématiques en cœur ou à proximité des centres urbains ;
- actions originales de découverte et de mise en valeur du patrimoine architectural, paysager et environnemental en milieu urbain ;
- actions de médiation dans les espaces publics impliquant les bailleurs et les collectivités.

***Mobilités***

- actions favorisant les initiatives citoyennes et privées ;
- actions de communication sur l'offre de mobilité ;
- actions de sensibilisation aux mobilités douces ;
- actions d'accompagnement des publics les plus éloignés de la mobilité par des solutions concrètes et adaptées.

***Environnement***

- actions de développement des actions de végétalisation citoyenne des « frontages » (façades et pieds de façades), à l'échelle d'une rue ou d'un quartier ;
- projets pour développer et valoriser la biodiversité en ville (jardins partagés, potagers urbains, incroyables comestibles...).

## LES PORTEURS DE PROJETS

Cet appel à projet s'adresse aux associations et à toute personne morale de droit public ou privé, porteur de projet. L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les Lavelanédiens et/ou les habitants du Pays d'Olmes.

**Les porteurs de projets souhaitant déposer un projet doivent nécessairement prendre contact, en amont de tout dépôt, avec un des référents du contrat de territoire cités ci-dessous :**

### **Ville de Lavelanet**

Camille Coste – Maison des Projets de Lavelanet  
05 61 01 08 92  
[maisondesprojets.lavelanet@orange.fr](mailto:maisondesprojets.lavelanet@orange.fr)

### **Communauté de Communes du Pays d'Olmes**

Benoit Combes – Responsable du Pôle Projets  
05.61.04.44.30  
[benoit.combes@paysdolmes.org](mailto:benoit.combes@paysdolmes.org)

## LES CRITERES D'ELIGIBILITE

**Les projets seront examinés à l'aune des critères suivants :**

- la capacité de la structure à mettre en œuvre concrètement l'action (sur le plan financier, faisabilité, qualité, cohérence, moyens et évaluation) ;
- la co-construction multi-partenariale et la mobilisation des ressources locales ;
- l'implication active des publics bénéficiaires au sein du projet ;
- la mixité des publics et le nombre de personnes concernées par l'action ;
- le caractère innovant pour la ville.

**Sont exclus de l'éligibilité à l'appel à projets :**

- les demandes de financement pour le fonctionnement annuel et pour les opérations d'investissement ;
- les projets qui ne respectent pas la règle selon laquelle la somme des aides publiques ne peut dépasser 80 % du coût total de l'opération ;
- les budgets qui portent uniquement sur des valorisations d'apports en nature et du bénévolat ;
- les manifestations à caractère commercial, religieux, politique ou syndical ;
- spécifiquement pour l'État, sont également exclues les actions sur le temps scolaire (classes et récréations). Les projets sur le temps péri-scolaire pourront être éligibles à l'exception des temps d'activités périscolaires organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

## LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les dossiers de demandes de subvention pour l'appel à projets 2021 doivent être déposés en ligne uniquement sur le portail DAUPHIN à l'adresse :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Un *guide de saisie pas-à-pas* est téléchargeable à cette même adresse.

Remarque : la ligne budgétaire à renseigner concernant la subvention « Politique de la ville » s'intitule 09-ETAT-POLITIQUE-VILLE.

1. Les référents « politique de la ville » de la DDETSPP pourront transmettre par courriel via DAUPHIN leurs remarques sur d'éventuelles modifications à apporter ou pièces manquantes à rajouter. Cette procédure, totalement dématérialisée, vise à assurer la complétude du dossier.

La DDETSPP reste à votre disposition pour toute information complémentaire :

Christophe Cabié - [christophe.cabie@ariege.gouv.fr](mailto:christophe.cabie@ariege.gouv.fr) - 05.61.02.43.64

Fabien Oriol - [fabien.oriol@ariege.gouv.fr](mailto:fabien.oriol@ariege.gouv.fr) – 05.61.02.43.62

2. Les actions qui ont déjà été déposées en année N-1 ne pourront être re-financées en année N, dans la limite des critères d'éligibilité, que si le **bilan qualitatif / compte-rendu financier N-1** sont produits à l'appui du dossier de demande de subvention :

- le bilan des actions 2019 et antérieures doit être renseigné en ligne sur ADDEL (une copie signée sera également transmise par courriel ou courrier aux référents de la DDETSPP) ;

- le bilan des actions 2020 sera renseigné sur DAUPHIN.

3. Une copie du CERFA 12156\*04, imprimable à l'issue du dépôt en ligne, sera adressée aux référents du contrat de territoire Camille Coste ([maisondesprojets.lavelanet@orange.fr](mailto:maisondesprojets.lavelanet@orange.fr)) et Benoît Combes ([benoit.combes@paysdolmes.org](mailto:benoit.combes@paysdolmes.org)), accompagné de la fiche de présentation du projet.

4. Attention, conformément au règlement de gestion des financements régionaux, **toute demande de financement impliquant le Conseil régional** devra également être adressée à la Région par le biais d'une plate-forme en ligne. Pour les modalités précises, veuillez prendre contact avec M. Drici ([Mehdi.DRICI@lareqion.fr](mailto:Mehdi.DRICI@lareqion.fr)).

5. De même, toute demande de financement impliquant le **Conseil départemental** devra également être adressée au Conseil départemental. Pour les modalités précises, veuillez prendre contact avec Julien Berthet ([jberthet@ariege.fr](mailto:jberthet@ariege.fr)) ou Stéphanie Pujol-Le Bachelier ([spujollebachelier@ariege.fr](mailto:spujollebachelier@ariege.fr))

**LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES AU PLUS TARD  
le lundi 5 Juillet 2021 à minuit**

## LE DEROULEMENT DE L'INSTRUCTION

Les projets qui ont fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention conforme seront analysés par les équipes techniques de Lavelanet et de la Communauté de communes du Pays d'Olmes, par les services de l'État (DDETSPP, DRAC, DDT, ARS, Préfecture, Sous-préfecture de Pamiers) et par les partenaires engagés dans le contrat de territoire (Conseil départemental, CAF, Pôle emploi, etc.) au regard des critères présentés précédemment.

En fonction des dossiers, certains porteurs pourront être conviés à venir présenter leur projet aux services instructeurs des partenaires.

A l'issue de l'analyse des dossiers de subvention et des éventuels entretiens avec les porteurs de projet, un comité de programmation réunissant les financeurs et les partenaires du contrat de territoire, se réunira pour décider du soutien apporté ou non aux projets déposés.

Pour ce qui concerne le Conseil Départemental les dossiers seront instruits selon le calendrier et les dispositifs sectoriels de droit commun en vigueur et en fonction des décisions prises en Commission permanente.

**- Date limite de dépôt des dossiers : lundi 5 juillet 2021 à minuit**

- mi-juillet 2021 : analyse des dossiers / comités techniques ;

- fin juillet 2021 : comité de programmation (attribution des subventions par les financeurs) ;

- août 2021 : envoi des notifications de subvention

## RÉFÉRENTS CONTRAT DE TERRITOIRE

### Ville de Lavelanet

Camille Coste – Maison des Projets  
[maisondesprojets.lavelanet@orange.fr](mailto:maisondesprojets.lavelanet@orange.fr)

### Communauté de communes du Pays d'Olmes

Benoît Combes – Responsable du Pôle Projets  
[benoit.combes@paysdolmes.org](mailto:benoit.combes@paysdolmes.org)

### Délégué du préfet à la politique de la ville

Sébastien Higuët – [sebastien.higuët@ariefge.gouv.fr](mailto:sebastien.higuët@ariefge.gouv.fr)

### Sous-préfecture de Pamiers

Florence Jimenez – Secrétaire générale  
[florence.jimenez@ariefge.gouv.fr](mailto:florence.jimenez@ariefge.gouv.fr)

**DDETSPP** (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations)

\* Pour la gestion administrative de l'AAP :

Christophe Cabié ([christophe.cabie@ariefge.gouv.fr](mailto:christophe.cabie@ariefge.gouv.fr))

Fabien Oriol ([fabien.oriol@ariefge.gouv.fr](mailto:fabien.oriol@ariefge.gouv.fr))

\* Pour le thème « accès et retour à l'emploi » :

Alain Reynes ([alain.reynes@ariefge.gouv.fr](mailto:alain.reynes@ariefge.gouv.fr))

**SDJES** (Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports)

Virginie Devolder ([virginie.devolder@ac-toulouse.fr](mailto:virginie.devolder@ac-toulouse.fr)) – Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse.

### Conseil départemental de l'Ariège

Stéphanie Pujol-Lebachelier – DDTET Service Solidarité territoriale Europe et coopération  
[spujollebachelier@ariefge.fr](mailto:spujollebachelier@ariefge.fr)

**DDT** (Direction départementale des territoires)

Clémentine Prenat-Ville – Référent territorial

[clementine.prenat-ville@ariefge.gouv.fr](mailto:clementine.prenat-ville@ariefge.gouv.fr)

**DRAC** (Direction régionale des affaires Culturelles)

Silvy Castel – Conseillère action culturelle

[silvy.castel@culture.gouv.fr](mailto:silvy.castel@culture.gouv.fr)

### ARS (Agence régionale de santé)

Florence Rodez – Chargée de programmes de santé

[florence.rodez@ars.sante.fr](mailto:florence.rodez@ars.sante.fr)

### CAF (Caisse d'allocations familiales)

Anne Peyregne – Responsable de la Division d'Action Sociale

[anne.peyregne@caffoix.cnafmail.fr](mailto:anne.peyregne@caffoix.cnafmail.fr)

### Pôle Emploi

Barbara Garnaud – Responsable équipe

[barbara.garnaud@pole-emploi.fr](mailto:barbara.garnaud@pole-emploi.fr)

## FICHE DE PRÉSENTATION DU PROJET

|  |                          |                                |               |
|--|--------------------------|--------------------------------|---------------|
| <b>NOM DU PORTEUR DE PROJET</b>                                    |                          |                                |               |
| N° SIRET   |                          |                                |               |
| Adresse  |                          |                                |               |
| Responsable de l'action  |                          | Courriel                       |               |
|  |                          | Tél.                           |               |
| Pilier concerné  |                          |                                |               |
| Intitulé du projet   |                          |                                |               |
| Structures partenaires<br>(nom / statut / coordonnées du référent) | 1.                       |                                |               |
|  | 2.                       |                                |               |
|  | 3.                       |                                |               |
|  | 4.                       |                                |               |
|  | 5.                       |                                |               |
| Description synthétique de l'action                                |                          |                                |               |
| Objectifs du projet  |                          |                                |               |
|  |                          |                                |               |
| Public visé, nombre et caractéristiques (sexe, âges, CSP, etc.)    |                          |                                |               |
| Territoire de réalisation  |                          |                                |               |
| Moyens humains et matériels dédiés                                 |                          |                                |               |
| Date de démarrage :  |                          |                                | Date de fin : |
| Si action déjà financée en 2020 :<br>Coût total action 2020 :      | Montant obtenu en 2020 : |                                |               |
| <b>Coût total de l'action 2021</b>                                 |                          | <b>Montant demandé en 2021</b> |               |
| Principaux co-financeurs sollicités                                |                          |                                |               |

